

Le Solidaire

Bulletin du Fonds de Solidarité des Groupes Populaires de Québec Juin 2011

Vous déménagez ?

Si vous déménagez prochainement et que vous souhaitez toujours être solidaire avec notre fondation vous pouvez nous faire parvenir via notre courriel votre nouvelle adresse postale!

Le sac de la Solidarité toujours disponible!



Vous pouvez vous procurer ce sac au montant solidaire de 10\$. Utiliser un sac aux couleurs du Fonds c'est contribuer au financement des groupes de défense de droits ainsi que d'offrir une visibilité importante à notre fondation.

Communiquer avec nous via notre adresse courriel fsgpq@bellnet.ca ou par téléphone au (418) 529-4407. Vous pouvez aussi vous en procurer un directement chez nos groupes membres.

Radio poubelle Dupont le midi CHOI-FM (Radio X, 98.1,Québec)

Christian Loupret

Association pour la Défense des Droits Sociaux du Québec - métro

J'ai décidé de vous faire part d'une décision qui a été rendue par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision. (CCNR). Vous devez savoir que Dupont le midi est une émission populaire qui traite de problèmes complexes de façon simple en essayant d'avoir raison et en disant la plupart du temps des demi-vérités. C'est une radio dite "populiste". Mais là ils ont dépassé les bornes. Ils inventent des scénarios dans le but évident d'abaisser les personnes assistées sociales (P.A.S.) en plus de grossir démesurément leurs revenus.

"C'est parce que ça doit être mille piasses de BS parce que la base, le BS c'est presque six cents piasses. Avec deux gamins, elle atteint mille ..." (Dupont).

Faudrait lui dire qu'il n'y a pas d'enfants sur les programmes d'aide sociale. En tout cas, il continue et arrive à dire que si madame travaillait il faudrait qu'elle gagne quatre mille deux cents dollars brut pour avoir le même revenu- " Pis si vous êtes une mère monoparentale pis que vous travaillez, j'ai envie de vous dire que vous êtes une conne " (Dupont).

Un peu plus loin dans l'émission l'animateur se vante de faire son épicerie tôt le matin pour avoir les spéciaux à 50% des aliments qui vont passer date dans un jour ou deux, un peu plus il donnerait des recettes de comment faire à manger pour pas cher. Dans le fond, ils le font. Les animateurs de cette émission font tout leur possible pour discréditer les personnes assistées sociales. Je me demande quel bien ça peut leur faire?

CHOI-FM a été tenue de lire la décision pendant une heure de grande écoute et une autre fois pendant l'émission *Dupont le midi*. Cette décision disait, entre autres, que les renseignements donnés étaient inexacts et trompeurs. Pour voir la décision au complet, tapez sur Google: *CHOI-FM concernant Dupont le midi (organismes communautaires)*.



Les décisions en matière de justice -La population davantage en accord avec les tribunaux qu'elle le croit

Keveen Poliquin

Stagiaire. Groupe de défense des droits des détenus de Québec

« Des sentences plus sévères! », « fini les peines bonbons! ». Voici quelques commentaires souvent entendus dans nos médias. L'idée selon laquelle les gens qui commettent des crimes s'en tirent toujours à bon compte est très présente dans la population. À partir des faits divers, le public se forge une opinion souvent très négative du système judiciaire. Pourtant, l'information présentée dans ces articles est souvent très mince : peu d'information sur les facteurs atténuants, le passé du condamné, etc.

Des études ont démontré que lorsque le public obtient toutes les informations reliées au crime, il a tendance à donner une sentence semblable à celle donnée par le juge. « Si l'on demande à un échantillon du public québécois quelle sentence il souhaiterait imposer à un homme responsable d'un homicide conjugal, la réponse presque unanime est la prison à vie. Or lorsqu'on soumet un cas détaillé aux citoyens en leur présentant les faits qui entourent le délit (les circonstances, les motifs, la collaboration de l'accusé, etc.), leur opinion change. Ils se libèrent facilement de leurs stéréotypes initiaux et leur recommandation de sentence s'adoucit : le public demande une peine de 10 ans »¹

Pour ce qui est des libérations conditionnelles, beaucoup de gens croient encore qu'elle est automatiquement accordée, et ce, peu importe le risque de récidive. Pourtant, comme dans le cas des sentences, lorsque nous soumettons aux gens de réelles causes de libération et qu'ils ont en mains toutes les données, ils rendent la même décision que les commissaires.

1. Ce résultat provient d'une étude réalisée auprès de 200 citoyens montréalais sondés par la firme de sondage Crop en juin 2009 pour une recherche sur le souci de justice, menée par Pierre Tremblay et Chloé Leclerc, de l'école de criminologie de

Ces constatations ont été faites à partir d'une étude réalisée par deux candidates au doctorat en criminologie de l'Université de Montréal. Ces exemples démontrent que les perceptions des gens sont, la plupart du temps, influencées par les traitements de la nouvelle à travers les médias. Le traitement sensationnaliste de la nouvelle et le peu d'informations concernant le crime sont souvent la cause de cette perception négative qu'ont les gens face au système judiciaire.

Dans le cadre de mon stage, j'ai décidé de reproduire, à plus petite échelle, l'étude réalisée par les étudiantes de l'Université de Montréal.

Mon but était de vérifier ce phénomène de perception avec les étudiants de première et troisième année en Technique de travail social au Cégep de Lévis-Lauzon.

Le questionnaire contenait deux situations. La première était un cas détaillé de libération conditionnelle et la deuxième, un cas de meurtre. Le meurtre était d'abord décrit par une seule petite phrase (un homme poignarde sa femme et la tue). Par la suite, la situation de l'homicide était décrite de façon beaucoup plus détaillée avec tous les faits et l'historique.

Pour chacune des situations, les participants devaient rendre une décision, comme s'ils étaient juges ou encore commissaires. Dans la situation concernant le meurtre, les participants devaient imposer une sentence après la lecture de la phrase courte (un homme poignarde sa femme et la tue). Ensuite, les gens étaient exposés à tous les faits et devaient de nouveau donner une sentence. Pour la libération conditionnelle, les gens avaient le choix d'accorder ou non la libération et devaient évaluer le risque de récidive.

(suite de la page 3)

La sentence moyenne imposée par les étudiants en troisième année après lecture de la phrase courte s'établissait à 15 années de prison. La sentence diminuait à 13 ans après que les étudiants aient pris connaissance de la situation détaillée. Pour les premières années, la sentence moyenne passait de 20,5 à 15 ans.

Pour ce qui est du cas de libération conditionnelle, il est intéressant et même surprenant de voir que tous les étudiants de troisièmes années ont accordé la libération, et ce, malgré un potentiel de récidive évalué à 50 %. Ces résultats changent avec les étudiants de première année : 88,4 % des gens ont octroyé la libération, le potentiel de récidive étant évalué également à 50 %.

L'analyse des résultats nous fait observer quelques phénomènes intéressants. Dans le cas de libération conditionnelle, on remarque que malgré un potentiel de récidive évalué à environ 50 %, les gens octroient en majorité la libération. Il s'agit d'ailleurs de la même décision qui a été rendue par la commission des libérations conditionnelles. Un autre phénomène a aussi été remarqué. La sévérité des sentences rendues dans le cas de meurtre a diminué lorsque les gens ont été en mesure de voir les faits détaillés entourant ce crime. Leur sentence devient alors semblable à celle rendue par les tribunaux.

Les résultats de l'expérience menée auprès des étudiants vont dans le même sens que les recherches, dont celle réalisée par les étudiantes de l'Université de Montréal. Alors qu'ils affirment souvent que les tribunaux ne sont pas assez sévères ou encore que la commission des libérations conditionnelles libère trop d'individus jugés à risque, les gens prennent finalement des décisions bien souvent identiques à celles des autorités judiciaires lorsqu'ils sont informés de l'ensemble du dossier. Comme quoi tout n'est souvent que perception...



NOS GROUPES MEMBRES

Les AmiEs de la Terre de Québec 418-524-2744 info@atquebec.org

L'Association pour la défense des droits sociaux 418-525-4983 addsqm@bellnet.ca

Le Bureau d'animation et information logement 418-523-6177 bail@total.net

Le Comité des citoyen-ne-s du quartier Saint-Sauveur 418-529-6158 cccqss@bellnet.ca

> Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste 418-522-0454 compop@qc.aira.com

Communication Basse-Ville Journal Droit de parole 418-648-8043 cby@oricom.ca

Le Groupe de défense des droits des détenuEs 418-522-4343 info@gdddq.org

Radio Basse-ville Québec CKIA 88,3 FM 418-529-9026 ckiafm@meduse.org



CKIA FM 88,3 – En vacances de la reconstruction!

Bryan St-Louis

Président du conseil d'administration de CKIA FM

La station de radio communautaire CKIA 88,3 annonce qu'elle suspendra sa programmation régulière à compter du 1er juin, pour reprendre en septembre avec une équipe, un contenu et une énergie renouvelés. Cette décision résulte d'une entente intervenue avec la coopérative Méduse, propriétaire des locaux de diffusion, ouvrant la porte à une relocalisation de la station. Au cours de la période estivale, CKIA emménagera dans de nouveaux locaux, bientôt confirmés, qui seront situés dans un secteur central et populaire de la ville, conformément à sa mission.

L'action combinée du comité de survie, formé de bénévoles, du nouveau conseil d'administration, élu en décembre dernier, et des membres de la station aura permis le dénouement d'une situation précaire et la perspective d'une relance à long terme. Les témoignages de solidarité et l'appui tangible de citoyennes et citoyens de Québec, de groupes et d'institutions au cours des dernières semaines sont une réponse non équivoque à la pertinence d'une radio communautaire de qualité à vocation sociale et libre d'opinion, ce qui motive d'autant pour la relance.

Les prochaines semaines seront particulièrement stimulantes pour toute l'équipe qui compte pouvoir offrir dès septembre un tout nouveau visage et une programmation renouvelée toujours plus imbriquée à son milieu. Une gestion resserrée, un travail d'équipe et l'apport d'une riche communauté de membres et bénévoles passionnés et de talents sont gages et source d'un tout nouveau départ pour CKIA.



L'accord économique et commercial global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne

Michel Côté

Agent aux communications, AmiEs de la Terre de Québec

Avez-vous déjà entendu parler de cet accord? Pourtant, s'il est signé, il aura d'importantes conséquences et affectera la vie des Québécois et Québécoise. L'idée de cet accord remonte aux années 1990 et il n'était alors pas prioritaire puisque se mettaient en place une nouvelle vision du commerce international avec les projets de l'OMC. de l'ALÉNA et de la ZLÉA. Mais avec l'échec de certains de ces projets et surtout la crise économique en 2008 qui a durement frappée les États-Unis, le Canada a pris l'initiative de demander un accord commercial avec l'Europe par crainte d'une baisse du commerce extérieur avec nos voisins. Si vous n'en avez pas entendu parler, c'est qu'il est négocié dans le plus grand secret et à l'exception du milieu des affaires qui a été consulté 2008. la société civile n'est ni informée, ni consultée.

Les négociateurs canadiens ayant démontré une faiblesse dans les négociations d'accords antérieurs et le rôle de demandeur par rapport à une Europe regroupant 27 pays regroupés dans le grand marché commun de l'Union européenne nous place dans une position doublement faible. L'Europe a considérablement réduit la portée de son modèle social et elle est désormais libre-échangiste et marquée par des politiques néolibérales. Ce modèle est donc éloigné de la social-démocratie qui a inspiré le Québec dans le passé.

L'AÉGC vise une déréglementation à haute échelle de tous les secteurs visés et représentent des risques importants et irréversibles. Il favorisera la privatisation des services d'eau potable et du traitement des eaux usées, même si la privatisation de l'eau a donné des résultats catastrophiques dans plusieurs villes européennes qui tentent de re-

-municipaliser leurs services de l'eau. L'AÉCG sera dommageable pour l'environnement en permettant à une entreprise de s'opposer à une réglementation défavorable à leurs produits et de contester nos lois environnementales.

Il pourrait aussi forcer le prolongement de la période d'exclusivité des brevets de médicaments ce qui retarderait la mise en marché de médicaments génériques et hausserait nos coûts de santé. Le secteur de la santé ne serait pas épargné en permettant aux multinationales européennes de s'implanter et de profiter d'un secteur lucratif qui sera de moins en moins public. Notre souveraineté alimentaire serait aussi menacée par la remise en question de la protection des marchés et en empêchant les agriculteurs de conserver, réutiliser et vendre leurs semences. Plusieurs autres secteurs comme la culture, les emplois, etc. seront aussi impactés. Nous devrions aussi être préoccupés des impacts de l'AÉCG sur tout le secteur minier avec l'annonce récente du projet de Plan Nord.

Si vous souhaitez en connaître d'avantage sur cet accord, vous pouvez consulter l'argumentaire du Réseau Québécois sur l'Intégration Continentale (RQIC) à l'adresse suivante : www.rqic.alternatives.ca/argumentaire_aecg_mars 2011.pdf.

Nous vous invitons à questionner vos élu(e)s à la Chambre des communes du Canada et à l'Assemblée nationale du Québec et à leur exprimer vos craintes.



À tous les membres d'organisme, de syndicat, de communauté ainsi qu'à tous les citoyens et citoyennes ... Le Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec vous remercie chaleureusement pour votre appui et vous souhaite un bel été!

Ensemble, défendons

nos droits!

Campagne 2011